

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2008

CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET ARCHIVES - (n° 567)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Calvet, rapporteur
au nom de la commission des lois

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi organique :

« Projet de loi organique relatif aux archives du Conseil constitutionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.